



# En bref...

## Capsule 5

[Version imprimable]

Le mercredi 13 janvier 2010

### Enseigner à la formation continue vs enseigner au régulier

Saviez-vous que les chargé-es de cours à la formation continue qui enseignent dans le cadre de programmes conduisant à un diplôme d'études collégiales ne bénéficient pas des mêmes droits et avantages que leurs collègues de l'enseignement régulier? C'est pourquoi nous formulons la demande suivante : **appliquer les dispositions de la convention collective de l'enseignement régulier aux enseignantes et aux enseignants qui enseignent à la formation continue dans le cadre de programmes conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC).**



Plage horaire



**FONDACTION**  
CSN POUR LA COOPÉRATION  
ET L'EMPLOI

À lire:

*Info-négo* [FNEEQ] [Intersectoriel]

Évolution des négociations